

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES FAMILLES,  
DE L'ENFANCE  
ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 7 octobre 2016 portant composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2014-2015**

NOR : AFSR1630807A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;  
Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, notamment son article 8,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, promotion 2014-2015, est fixée comme suit :

Mme Huguette MAUSS, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, présidente.

Mme Marie-Laure BELLENGIER, représentant le directeur général de la santé.

M. Alain SAULNIER, représentant le directeur des ressources humaines.

M. Rachid FAOUZI, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

M. Jacques MORENAS, représentant le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Mme Odile DEYDIER, pharmacien inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté.

#### Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

#### Article 3

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 octobre 2016.

Pour la ministre et par délégation:  
*Le chef du bureau de la formation,*  
A. MYDLARZ